

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quinzième jour de novembre deux mille vingt et un (15 novembre 2021) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de madame Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

- 2. Adoption du procès-verbal***
- 3. Correspondance***
- 4. Trésorerie***
- 5. Adoption des comptes fournisseurs***
- 6. Nomination du maire suppléant***
- 7. Nomination du comité de négociation de la convention collective des pompiers, ainsi que des cols bleus et blancs***
- 8. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2022***
- 9. Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux***
- 10. Dépôt de la liste des taxes impayées***
- 11. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.***
- 12. Octroi de contrat – Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. - Services professionnels - Vérificateur externe***
- 13. Octroi de contrat – Déneigement Karl Lampron – Déneigement de la rue Lambert, saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024***
- 14. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette), saison 2021-2022***
- 15. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour***

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

l'évacuation des eaux de surface – Lots 2 546 144 et 2 546 155 du cadastre du Québec

16. *Embauche d'un chauffeur – Déneigement, saison 2021-2022*
 17. *Programme Emplois d'été Canada 2022 – Demande de subvention*
 18. *Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire*
 19. *Motion de remerciements – Monsieur Robert Landry*
 20. *Motion de remerciements – Monsieur Richard St-Pierre*
 21. *Motion de remerciements – Monsieur Gaëtan Léveillé*
 22. *Affaires diverses*
- Période de questions*
23. *Clôture de la séance*

2021-11-234

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

Madame la mairesse remercie les personnes présentes à la séance ordinaire du 15 novembre 2021. Pour débiter, elle remercie, en premier lieu, les Stéphanoises et Stéphanois pour leur confiance. Elle souligne que c'est un privilège pour elle de les représenter pour les 4 prochaines années et que c'est avec cœur et détermination qu'elle entame son mandat dès ce soir pour la municipalité.

En deuxième lieu, elle remercie la présidente des élections, madame Nathalie Vallée, et tout le personnel électoral pour le travail accompli pour l'élection du 7 novembre dernier.

Ensuite, elle félicite madame Estelle Corneau pour sa campagne et remercie monsieur Gaëtan Léveillé, conseiller sortant, car ils ont eu le courage de se présenter et ont permis à la démocratie de se prononcer. Elle souligne d'ailleurs le travail des 16 dernières années de monsieur Gaëtan Léveillé.

De plus, elle remercie tout particulièrement le maire sortant, monsieur Robert Landry. Elle met l'accent sur son travail des 13 dernières années au service des citoyens de la municipalité. Des mandats ponctués de hauts, de bas et d'implications de toutes sortes. Elle exprime le respect qu'il mérite de toute la communauté stéphanoise.

Aussi, elle salue le travail de son équipe et de tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à son élection. Elle souligne leur travail qui a fait la différence dans sa campagne électorale.

Enfin, elle félicite monsieur Nicolas Gauthier et monsieur Paul Langevin, élus le 7 novembre dernier, ainsi que les élus sans opposition avec qui elle travaillera au cours des 4 prochaines années. Elle présente le conseil municipal pour les 4 prochaines années :

- Au siège n° 1, Madame Line Bélanger
- Au siège n° 2, Monsieur Jocelyn Isabelle
- Au siège n° 3, Monsieur Guy St-Arnauld
- Au siège n° 4, Monsieur Marc Bastien
- Au siège n° 5, Monsieur Nicolas Gauthier
- Et au siège n° 6, Monsieur Paul Langevin

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Les remerciements terminés, elle en profite pour réitérer les engagements pris lors de sa campagne, soit :

- L'alimentation en eau potable;
- La réfection de nos étangs aérés;
- La sécurité dans les quartiers résidentiels;
- La mise en place d'un comité sur l'environnement et;
- La construction du skate parc pour nos jeunes.

Elle mentionne que ses premières actions seront de prendre le temps de rencontrer les conseillers (ères) élus, les directeurs, les employés de l'hôtel de ville, du garage municipal et les pompiers, afin de leur partager sa vision pour les 4 prochaines années.

Elle note que le conseil s'appropriera les dossiers en cours et entamera la préparation du budget qui doit être adopté d'ici le 20 décembre prochain.

Elle annonce que, jusqu'en janvier, elle sera présente à l'hôtel de ville les lundis après-midi, les mardis matin et les jeudis en après-midi, et ce, jusqu'à 19 h.

Elle souligne entreprendre ce mandat avec l'engagement d'être transparente et à l'écoute des Stéphanoises et Stéphanois.

Dans un autre ordre d'idées, c'est avec tristesse qu'elle annonce le décès, le 14 novembre dernier, du Capitaine René Boisvert de la brigade des incendies de la caserne 22 de la municipalité. Le Capitaine Boisvert faisait partie de la brigade depuis 31 ans, dont 12 ans comme Capitaine. Monsieur Boisvert était en arrêt pour des raisons médicales. Elle souligne la présence des membres de la brigade qui ont tenu à lui rendre hommage. Une minute de silence est observée et une rose est remise à sa conjointe, Mme Francine Boulanger, en présence de leurs deux fils.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2021-11-235

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2021-11-236

Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2021*, totalisant 143 515,66 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 octobre 2021*, au montant de 258 255,72 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation – Affectation de surplus – Fabrication d’abris pour joueurs à la nouvelle patinoire du parc des Grès – Rénovation Gilles Boisvert

2021-11-237

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 4 056 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement relatif à la fabrication d'abris pour joueurs à la nouvelle patinoire du parc des Grès par Rénovation Gilles Boisvert, suivant la facture n° 623299 datée du 20 octobre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence de la mairesse survient;

2021-11-238

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Jocelyn Isabelle à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 16 novembre 2021 au 4 juillet 2022. Il est de plus autorisé à remplacer la mairesse à la MRC de Maskinongé si la mairesse ne peut être présente. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence de la mairesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Nomination du comité de négociation de la convention collective des pompiers, ainsi que des cols bleus et blancs

2021-11-239

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le comité de négociation de la convention collective des pompiers, ainsi que des cols bleus et blancs soit formé des personnes suivantes :

Marc Bastien, conseiller;
Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

De plus, il est résolu de mandater M^e Marie-Josée Hétu, avocate, comme représentante de la partie patronale pour cette négociation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a été juridiquement créée le 11 septembre 2021, date de la parution dans la *Gazette officielle du Québec* de l'avis en ce sens émis par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que l'élaboration des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2022 a été complétée en tenant compte des résultats de fonctionnement des municipalités membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2022 de **1 228 102 \$** (revenus, dépenses et affectations), ayant une quote-part globale de **1 058 675 \$**;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres ont déjà versé un montant représentant 10 % de la quote-part estimée pour les opérations de l'an 1, soit la somme de 112 446 \$, lequel montant a servi en partie aux activités de démarrage de la Régie, laissant un solde estimé disponible aux opérations financières de 2022 au montant de 73 693 \$;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023, 2024 fait état actuellement des résultats suivants :

- 2022 : Aucun projet;
- 2023 : Aucun projet en date du présent budget;
- 2024 : Aucun projet en date du présent budget.

2021-11-240

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2022 de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé telles que présentées, ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, et accepte de lui verser la contribution demandée de 278 415 \$, soit 310 249 \$ (28,27 %) moins le montant de l'avance de fonds de 31 834 \$;

Il est de plus résolu qu'un premier paiement de 139 207,50 \$, représentant la moitié de la quote-part, soit effectué le 1^{er} février 2022, et que l'autre moitié soit versée le 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

2021-11-241

La résolution
2021-11-241 a
été modifiée par
la résolution
2022-02-034

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2022 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 33^e année d'opération est estimé à 315 780 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 261 780 \$ et que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant de 10 786 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège au conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

QUE la mairesse, Mme Nancy Mignault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, soient autorisées à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, avec Transport adapté & collectif des Chenaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, au cours du mois de novembre, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2021-11-242

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 26 novembre 2021 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes accusant un retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 20 octobre 2021 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne-des-Grès inc., pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
J. Y. Martel Transport inc.	169 900 \$
GFL Environnemental inc.	172 400 \$

2021-11-243

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc., pour l'année 2022, à J. Y. Martel Transport inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 169 900 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. - Services professionnels - Vérificateur externe

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un vérificateur externe, pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, soit les firmes suivantes : MNP S.E.N.C.R.L. et Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles établies par cet article;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude des soumissions par le Comité de sélection, les deux firmes ont obtenu un pointage final sensiblement égal dans la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, mais qu'il a été constaté que la soumission de MNP S.E.N.C.R.L. n'est pas conforme en raison de l'absence d'un document demandé au devis;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe de prix de la firme MNP S.E.N.C.R.L. n'a donc pas été ouverte par le comité de sélection;

2021-11-244

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. le contrat pour les services professionnels d'un vérificateur externe (auditeur indépendant), au prix total de 48 900 \$, avant taxes, pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 pour le mandat général, les mandats particuliers étant payables si réalisés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Déneigement Karl Lampron – Déneigement de la rue Lambert, saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

2021-11-245

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Déneigement Karl Lampron le contrat pour le déneigement de la rue Lambert, saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, pour un montant de 10 800 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

14. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette), saison 2021-2022

2021-11-246

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Rolland Bouchard et fils le contrat pour le déneigement du secteur du lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette), saison 2021-2022, pour un montant de 9 500 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Lots 2 546 144 et 2 546 155 du cadastre du Québec

2021-11-247

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface sur une partie des lots 2 546 144 et 2 546 155 du cadastre du Québec, entre madame Andréanne Marchand, monsieur Daniel Saint-Pierre, ainsi que monsieur Patrick Bellemare, propriétaires desdits lots, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu de mandater la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Embauche d'un chauffeur – Déneigement, saison 2021-2022

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été autorisé par la résolution n° 2021-09-211 et que la candidature de monsieur Mario Désaulniers a été retenue par le comité de sélection;

2021-11-248

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute à la liste des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Mario Désaulniers.

Il s'agit d'un poste occasionnel sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, ce nom sera ajouté à la liste de candidats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Programme Emplois d'été Canada 2022 – Demande de subvention

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2021-11-249

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2022*, pour le poste de huit (8) moniteurs et/ou monitrices et d'un (1) moniteur en chef ou d'une (1) monitrice en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

2021-11-250

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2021-2022 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates	Lieu
Collectes de cannettes	15 janvier 2022 et 23 avril 2022	Salle Jules-Bellemare

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Motion de remerciements – Monsieur Robert Landry

2021-11-251

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Robert Landry pour son implication au sein du conseil municipal à titre de maire de Saint-Étienne-des-Grès durant plus de 13 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Motion de remerciements – Monsieur Richard St-Pierre

2021-11-252

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Richard St-Pierre pour son implication au sein du conseil municipal à titre de conseiller durant 16 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Motion de remerciements – Monsieur Gaëtan Léveillé

2021-11-253

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Gaëtan Léveillé pour son implication au sein du conseil municipal à titre de conseiller durant 16 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Période de questions

Début : 19 h 58;

Fin : 20 h 02.

23. Clôture de la séance

2021-11-254

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que la séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.